

Les fondamentaux de la négociation raisonnée

Vendredi 17 juin 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Catherine EMMANUEL

Médiatrice DE certifiée CNV auprès du TGI, de la CA de Paris et des Sapeurs-pompiers de Paris
Directrice pédagogique du CEMA,
Présidente de l'AMH

Organisé par :

Laëtitia WADIOU

Avocate à Créteil, Médiatrice
Coresponsable de la
commission Procédure civile et
MARD

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Médiation
Toutes spécialités et compétences

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers,
médiateurs
Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation certifié QUALIOPI. Cette
formation peut donc être prise en charge
par les organismes financeurs. Numéro
de déclaration d'existence
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1^{er} avril 2022 au 31
juillet 2022 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Depuis l'accord sur un règlement amiable du conflit jusqu'à la construction d'une solution mutuellement satisfaisante, la Négociation raisonnée est au cœur du processus de Médiation : elle permet, à l'avocat-médiateur, d'aider les personnes à sortir du rapport de force afin qu'elles s'inscrivent dans l'intelligence collective.

Programme pédagogique de la journée :

Les clefs de la Négociation raisonnée :

- 10 illusions ;
- 14 principes ;
- 4 règles ;
- OCP© ;
- MeSore, PiSoRe, ProSoRe ;
- Hypothèses et ZAP.

À l'issue de la formation, le (la) stagiaire connaîtra les conditions pour mettre en place et faire aboutir une négociation :

- Se départir des illusions sur la Négociation raisonnée ;
- Appliquer les principes de la Négociation raisonnée ;
- Suivre les règles de la Négociation raisonnée ;
- Déterminer un Objectif Commun partagé ;
- Préparer un plan B en cas d'échec ;
- Délimiter la Zone d'Accord Possible entre les différentes options.

Les fondamentaux de la négociation raisonnée

Vendredi 17 juin 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Catherine EMMANUEL

Médiatrice DE certifiée CNV auprès du TGI, de la CA de Paris et des Sapeurs-pompiers de Paris
Directrice pédagogique du CEMA,
Présidente de l'AMH

Organisé par :

Laëtitia WADIOU

Avocate à Créteil, Médiatrice
Coresponsable de la
commission Procédure civile et
MARD

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Médiation
Toutes spécialités et compétences

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers,
médiateurs
Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation certifié QUALIOPI. Cette
formation peut donc être prise en charge
par les organismes financeurs. Numéro
de déclaration d'existence
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1^{er} avril 2022 au 31
juillet 2022 – Version 1



Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : 10 illusions, 14 principes
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : 4 règles, OCP©
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : MeSore, PiSoRe, ProSoRe, Hypothèses et ZAP
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Une journée entière consacrée à l'acquisition des fondamentaux de la Négociation raisonnée, avec des exercices et mise en situation en petit groupe.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 852€ TTC, soit 710€ H.T.
- ☐ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.